

REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE NOUMEA (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2) :

Numéro SIRET : 00000164897001

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 MAR, 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : 01 Exercice 2026

ANNEE 2026

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Demande effectuée le 13/02/2026 ,BP 0

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières

B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	BP 2026
-------------------	--------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'un

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'un

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau (1) pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont (4).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (6) :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	661 383 668,00	580 731 481,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 80 652 187,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		661 383 668,00	661 383 668,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 700 000,00	7 000 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 463 479,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 16 164 644,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		10 163 479,00	23 164 644,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	671 547 147,00	684 548 312,00
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	II A2
---	------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	23 870 000,00		30 851 000,00		30 851 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	250 271 000,00		251 202 000,00		251 202 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	121 211 000,00		353 544 000,00		353 544 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	395 352 000,00		635 597 000,00		635 597 000,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	413 000,00		413 000,00		413 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)			500 000,00		500 000,00
022	Dépenses imprévues	30 000 202,00		17 873 668,00		17 873 668,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	425 765 202,00		654 383 668,00		654 383 668,00
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opération d'ordre de transferts entre sections (5)	5 863 000,00		7 000 000,00		7 000 000,00
043	Opération ordre à l'intérieur de la s.fonct (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 863 000,00		7 000 000,00		7 000 000,00
	TOTAL	431 628 202,00		661 383 668,00		661 383 668,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	661 383 668,00
--	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	2 700 000,00		1 680 000,00		1 680 000,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	2 000 000,00		2 000 000,00		2 000 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	343 800 000,00		559 800 000,00		559 800 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000 000,00		4 000 000,00		4 000 000,00
	Total des recettes de gestion courante	350 500 000,00		567 480 000,00		567 480 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 300 000,00		13 251 481,00		13 251 481,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	351 800 000,00		580 731 481,00		580 731 481,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opération ordre à l'intérieur de la s.fonct (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	351 800 000,00		580 731 481,00		580 731 481,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	80 652 187,00
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	661 383 668,00
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	7 000 000,00
--	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 350 000,00		780 000,00		780 000,00
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	5 570 000,00	3 463 479,00	5 570 000,00		9 033 479,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	1 500 000,00				
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	8 420 000,00	3 463 479,00	6 350 000,00		9 813 479,00
10	Dotations et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectations (budgets annexes - régies r					
26	Participations et créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	280 000,00		350 000,00		350 000,00
	Total des dépenses financières	280 000,00		350 000,00		350 000,00
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 700 000,00	3 463 479,00	6 700 000,00		10 163 479,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	8 700 000,00	3 463 479,00	6 700 000,00		10 163 479,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 163 479,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectations (budgets annexes - régies r					
26	Participations et créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (4)					
040	Opération d'ordre de transferts entre sections (4)	5 863 000,00		7 000 000,00		7 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 863 000,00		7 000 000,00		7 000 000,00
	TOTAL	5 863 000,00		7 000 000,00		7 000 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	16 164 644,00
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 164 644,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	7 000 000,00
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	30 851 000,00		30 851 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	251 202 000,00		251 202 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	353 544 000,00		353 544 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	413 000,00		413 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	500 000,00	7 000 000,00	7 500 000,00
022	Dépenses imprévues	17 873 668,00		17 873 668,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
Dépenses de fonctionnement - Total		654 383 668,00	7 000 000,00	661 383 668,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	661 383 668,00
--	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations et réserves			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies no			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(6)	780 000,00		780 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	9 033 479,00		9 033 479,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprise)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	350 000,00		350 000,00
Dépenses d'investissement - Total		10 163 479,00		10 163 479,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 163 479,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 680 000,00		1 680 000,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	2 000 000,00		2 000 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockable)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	559 800 000,00		559 800 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000 000,00		4 000 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	13 251 481,00		13 251 481,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		580 731 481,00		580 731 481,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	80 652 187,00
---	----------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	661 383 668,00
--	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement			
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies no			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (7)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		7 000 000,00	7 000 000,00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (4)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (4)</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
024	Produits des cessions			
Recettes d'investissement - Total			7 000 000,00	7 000 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	16 164 644,00
--	----------------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 164 644,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	23 870 000,00	30 851 000,00	
60622	Carburants	500 000,00	500 000,00	
60623	Alimentation	30 000,00	160 000,00	
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	15 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	200 000,00	310 000,00	
60636	Vêtements de travail	42 000,00	42 000,00	
6064	Fournitures administratives	485 000,00	485 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	70 000,00	100 000,00	
6132	Locations immobilières	6 000 000,00	6 000 000,00	
6135	Locations mobilières	600 000,00	600 000,00	
61551	Entretien et réparations Matériel roulant	500 000,00	500 000,00	
61558	Entretien et réparations Autres biens mobiliers	480 000,00	240 000,00	
6156	Maintenance	1 600 000,00	1 600 000,00	
616	Primes d'assurances	3 731 000,00	2 500 000,00	
6184	Versements à des organismes de formation	1 500 000,00	1 000 000,00	
6188	Autres frais divers	3 528 000,00	6 385 000,00	
6228	Divers	980 000,00	4 875 000,00	
6231	Annonces et insertions		84 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	1 467 000,00	3 070 000,00	
6236	Catalogues et imprimés		200 000,00	
6238	Divers	60 000,00	203 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	207 000,00	207 000,00	
6262	Frais de télécommunications	1 300 000,00	1 300 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	25 000,00	25 000,00	
6281	Concours divers (cotisations)	350 000,00	250 000,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	200 000,00	200 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	250 271 000,00	251 202 000,00	
64111	Rémunération principale personnel titulaire	151 683 000,00	148 685 000,00	
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	4 761 000,00	5 161 000,00	
64118	Autres indemnités personnel titulaire	19 577 000,00	24 760 000,00	
6451	Cotisations CAFAT et Mutuelles	28 574 000,00	29 702 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	35 546 000,00	34 831 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	86 000,00	89 000,00	
6472	Prestations familiales directes	4 133 000,00	4 177 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	190 000,00	42 000,00	
6478	Autres charges sociales diverses	5 400 000,00	3 360 000,00	
6488	Autres charges	321 000,00	395 000,00	
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	121 211 000,00	353 544 000,00	
651	Redevances pour concessions brevets licences procédés droits, valeurs similaires	14 000,00	14 000,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000 000,00	500 000,00	
6561	Secours d'Urgence	1 000 000,00	500 000,00	
6562	Secours - Aides	84 697 000,00	293 830 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations & autres personnes de droit privé	34 500 000,00	58 700 000,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		395 352 000,00	635 597 000,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières(b)			
67	Charges exceptionnelles(c)	413 000,00	413 000,00	
6718	Autres charges except sur opérations de gestion	78 000,00	78 000,00	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	335 000,00	335 000,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions(d)(6)		500 000,00	
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		500 000,00	
022	Dépenses imprévues(e)	30 000 202,00	17 873 668,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		425 765 202,00	654 383 668,00	

023	Virement a la section d'investissement			
042	Opération d'ordre de transferts entre sections(7)(8)(9)	5 863 000,00	7 000 000,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	5 863 000,00	7 000 000,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 863 000,00	7 000 000,00	
043	Opération ordre a l'intérieur de la s.fonct(10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 863 000,00	7 000 000,00	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	431 628 202,00	661 383 668,00	
---	-----------------------	-----------------------	--

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	
-----------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	661 383 668,00
--	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	2 700 000,00	1 680 000,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales	2 700 000,00	1 680 000,00	
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	2 000 000,00	2 000 000,00	
7031	Concessions et redevances funéraires	2 000 000,00	2 000 000,00	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	343 800 000,00	559 800 000,00	
7474	Subventions et participations Communes	343 800 000,00	559 800 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	2 000 000,00	4 000 000,00	
752	Revenus des immeubles	2 000 000,00	4 000 000,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)		350 500 000,00	567 480 000,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	Produits financiers(b)			
77	Produits exceptionnels(c)	1 300 000,00	13 251 481,00	
7788	Produits exceptionnels divers	1 300 000,00	13 251 481,00	
78	Reprises sur amortissements et provisions(d)(5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	351 800 000,00	580 731 481,00	

042	Opération d'ordre de transferts entre sections(6)(7)(8)			
043	Opération ordre a l'intérieur de la s.fonct(9)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	351 800 000,00	580 731 481,00	
---	-----------------------	-----------------------	--

	+	
RESTES A REALISER N-1 (10)		
	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		80 652 187,00
	=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		661 383 668,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 350 000,00	780 000,00	
205	Concessions et droits similaires brevets licences marques procédés droits et val	1 350 000,00	780 000,00	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 570 000,00	5 570 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	130 000,00	130 000,00	
2182	Autres immobilisations corporelles Matériel de transport	3 000 000,00	3 000 000,00	
2183	Autres immobilisations corporelles Matériel de bureau et informatique	1 600 000,00	1 600 000,00	
2184	Autres immobilisations corporelles Mobilier	500 000,00	500 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	340 000,00	340 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 500 000,00		
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	1 500 000,00		
	Opérations d'équipement n°...(5)			
Total des dépenses d'équipement		8 420 000,00	6 350 000,00	
10	Dotations et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectations (budgets annexes - régies non personnalisées)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	280 000,00	350 000,00	
Total des dépenses financières		280 000,00	350 000,00	
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		8 700 000,00	6 700 000,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	<i>Opération d'ordre de transferts entre sections (7)</i>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>			
	<i>Charges transférées (9)</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	8 700 000,00	6 700 000,00	
---	---------------------	---------------------	--

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	3 463 479,00
---	-----------------------------------	---------------------

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	
---	---	--

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 163 479,00
---	---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation >>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
040	Opération d'ordre de transferts entre sections (6)(7)(8)	5 863 000,00	7 000 000,00	
2805	Concessions et droits similaires brevets licences droits et valeurs similaires	1 193 000,00	1 310 000,00	
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	151 000,00	151 000,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 780 000,00	1 700 000,00	
28182	Matériel de transport		579 000,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 650 000,00	2 080 000,00	
28184	Mobilier	115 000,00	206 000,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	974 000,00	974 000,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 863 000,00	7 000 000,00	
041	Opérations patrimoniales(9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 863 000,00	7 000 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		5 863 000,00	7 000 000,00	
+				
RESTES A REALISER N-1 (10)				
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				16 164 644,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				23 164 644,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES				IV				IV - ANNEXES				IV			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)				AT				PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)				AT			
Libellé	01 Opérations non ventilables	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL			
INVESTISSEMENT												INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles		6 700 000,00											6 700 000,00		
- Equipements municipaux (2)		6 350 000,00											6 350 000,00		
- Equip. non municipaux (2204) (3)															
- Opérations financées		350 000,00											350 000,00		
Dépenses d'ordre															
Total dépenses de l'exercice		6 700 000,00											6 700 000,00		
RAR N-1 et reports		3 483 479,00											3 483 479,00		
Total cumulé dépenses d'investissement		10 183 479,00											10 183 479,00		
RECETTES												RECETTES			
Total recettes de l'exercice	7 000 000,00												7 000 000,00		
RAR N-1 et reports	16 164 644,00												16 164 644,00		
Total cumulé recettes d'investissement	23 164 644,00												23 164 644,00		
FONCTIONNEMENT												FONCTIONNEMENT			
DEPENSES												DEPENSES			
Total dépenses de l'exercice	8 000 000,00	252 792 698,00					348 321 000,00	12 276 000,00					661 383 698,00		
RAR N-1 et reports															
Total cumulé dépenses de fonctionnement	8 000 000,00	252 792 698,00					348 321 000,00	12 276 000,00					661 383 698,00		
RECETTES												RECETTES			
Total recettes de l'exercice		561 480 000,00					19 251 481,00						580 731 481,00		
RAR N-1 et reports	80 652 187,00												80 652 187,00		
Total cumulé recettes de fonctionnement	80 652 187,00	561 480 000,00					19 251 481,00						661 383 698,00		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique éligés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du COCOT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 MAR. 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Art.(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement		10 163 479,00				
	Dépenses réelles		10 163 479,00				
020	Dépenses imprévues		350 000,00				
20	Immobilisations incorporelles		780 000,00				
21	Immobilisations corporelles		9 033 479,00				
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Dépenses d'ordre						

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	23 164 644,00					
	Recettes réelles	16 164 644,00					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 164 644,00					
	Opérations pour compte de tiers						
	Recettes d'ordre	7 000 000,00					
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	7 000 000,00					

FUNCTIONNEMENT

		DEPENSES	
Total dépenses fonctionnement		8 000 000,00	292 792 668,00
Dépenses réelles		1 000 000,00	292 792 668,00
011	Charges à caractère général		23 308 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		251 202 000,00
022	Dépenses imprévues		17 873 668,00
65	Autres charges de gestion courante	500 000,00	14 000,00
67	Charges exceptionnelles		395 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	500 000,00	
Dépenses d'ordre		7 000 000,00	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	7 000 000,00	

		RECETTES	
Total recettes de fonctionnement		80 652 187,00	561 480 000,00
Recettes réelles		80 652 187,00	561 480 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	80 652 187,00	
013	Atténuations de charges		1 680 000,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses		
74	Dotations et participations		559 800 000,00
75	Autres produits de gestion courante		
77	Produits exceptionnels		
Recettes d'ordre			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Relations internationales	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	8 000 000,00	292 792 668,00			300 792 668,00
	Charges à caractère général	8 000 000,00	292 792 668,00			300 792 668,00
011			23 308 000,00			23 308 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		251 202 000,00			251 202 000,00
022	Dépenses imprévues		17 873 668,00			17 873 668,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	7 000 000,00				7 000 000,00
65	Autres charges de gestion courante	500 000,00	14 000,00			514 000,00
67	Charges exceptionnelles		395 000,00			395 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	500 000,00				500 000,00
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	80 652 187,00	561 480 000,00			642 132 187,00
	Atténuations de charges diverses	80 652 187,00	561 480 000,00			642 132 187,00
013	Produits des services du domaine et ventes diverses		1 680 000,00			1 680 000,00
70						
74	Dotations et participations		559 800 000,00			559 800 000,00
75	Autres produits de gestion courante					
77	Produits exceptionnels					
002	Résultat de fonctionnement reporté	80 652 187,00				80 652 187,00
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	72 652 187,00	268 687 332,00			341 339 519,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale							Sous-fonction 04 Relations internationales	
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	41	48
	DEPENSES (2)	292 792 668,00								
	Dépenses de l'exercice	292 792 668,00								
011	Charges à caractère général	23 308 000,00								
012	Charges de personnel et frais assimilés	251 202 000,00								
022	Dépenses imprévues	17 873 668,00								
042	Opération d'ordre de transferts entre sections									
65	Autres charges de gestion courante	14 000,00								
67	Charges exceptionnelles	395 000,00								
68	Dotations aux amortissements et aux provisions									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)	561 480 000,00								
	Recettes de l'exercice	561 480 000,00								
013	Atténuations de charges	1 680 000,00								
70	Produits des services du domaine et ventes diverses									
74	Dotations et participations	559 800 000,00								
75	Autres produits de gestion courante									
77	Produits exceptionnels									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)	268 687 332,00								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
011	Charges à caractère général		348 321 000,00	348 321 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		348 321 000,00	348 321 000,00
022	Dépenses imprévues		2 273 000,00	2 273 000,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections			
65	Autres charges de gestion courante		346 030 000,00	346 030 000,00
67	Charges exceptionnelles		18 000,00	18 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
013	Atténuations de charges		19 251 481,00	19 251 481,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses		19 251 481,00	19 251 481,00
74	Dotations et participations		2 000 000,00	2 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante		4 000 000,00	4 000 000,00
77	Produits exceptionnels		13 251 481,00	13 251 481,00
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)		-329 069 519,00	-329 069 519,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 Santé			Sous-fonction 52 Interventions sociales				
		510 Services communs	511 Dispensaires et autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social pour handicapés et inadaptés	522 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	523 Actions en faveur des personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	Charges à caractère général					2 500 000,00	296 965 000,00	41 743 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés					2 500 000,00	296 965 000,00	41 743 000,00	
022	Dépenses imprévues						635 000,00	225 000,00	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections								
65	Autres charges de gestion courante					5 700 000,00	296 330 000,00	41 500 000,00	
67	Charges exceptionnelles							18 000,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
013	Atténuations de charges						15 251 481,00	4 000 000,00	
70	Produits des services du domaine et ventes diverses						15 251 481,00	4 000 000,00	
74	Dotations et participations						2 000 000,00		
75	Autres produits de gestion courante							4 000 000,00	
77	Produits exceptionnels						13 251 481,00		
002	Résultat de fonctionnement reporté								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								
						-7 113 000,00	-2 500 000,00	-281 713 519,00	-37 743 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes de l'exercice à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice		11 660 000,00		610 000,00		12 270 000,00
011	Charges à caractère général		11 660 000,00		610 000,00		12 270 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		4 660 000,00		610 000,00		5 270 000,00
022	Dépenses imprévues						
042	Opération d'ordre de transferts entre sections						
65	Autres charges de gestion courante		7 000 000,00				7 000 000,00
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations aux amortissements et aux provisions						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
013	Atténuations de charges						
70	Produits des services du domaine et ventes diverses						
74	Dotations et participations						
75	Autres produits de gestion courante						
77	Produits exceptionnels						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)		-11 660 000,00		-610 000,00		-12 270 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Relations internationales	Total
	DEPENSES (2)		10 163 479,00			10 163 479,00
	Dépenses de l'exercice		6 700 000,00			6 700 000,00
020	Dépenses imprévues		350 000,00			350 000,00
20	Immobilisations incorporelles		780 000,00			780 000,00
21	Immobilisations corporelles		5 570 000,00			5 570 000,00
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports		3 463 479,00			3 463 479,00
	RECETTES (2)	23 164 644,00				23 164 644,00
	Recettes de l'exercice	23 164 644,00				23 164 644,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	7 000 000,00				7 000 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 164 644,00				16 164 644,00
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	23 164 644,00	-10 163 479,00			13 001 165,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale							Sous-fonction 04 Relations internationales	
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	41	48
	DEPENSES (2)	10 163 479,00								
	Dépenses de l'exercice	6 700 000,00								
020	Dépenses imprévues	350 000,00								
20	Immobilisations incorporelles	780 000,00								
21	Immobilisations corporelles	5 570 000,00								
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports	3 463 479,00								
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
040	Opération d'ordre de transferts entre sections									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)	-10 163 479,00								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		350 000,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		350 000,00	
020	Dépenses imprévues	350 000,00	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	350 000,00	3 463 479,00		3 813 479,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 000 000,00	
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		7 000 000,00	
2805	<i>Concessions et droits similaires brevets licences droits et valeurs similaires</i>	1 310 000,00	
28158	<i>Autres installations matériel et outillage techniques</i>	151 000,00	
28181	<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	1 700 000,00	
28182	<i>Matériel de transport</i>	579 000,00	
28183	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	2 080 000,00	
28184	<i>Mobilier</i>	206 000,00	
28188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	974 000,00	
024	<i>Produits de cessions</i>		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 000 000,00		16 164 644,00		23 164 644,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	3 813 479,00
Ressources propres disponibles (IV)	23 164 644,00
Solde (V = IV-II)(6)	+19 351 165,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2025	C1,1

C1,1 - ETAT DU PERSONNEL

SERVICES	GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE DU POSTE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET
Services Fonctionnels			12	11	2
Direction			5	5	0
Direction	attaché	A	4	4	0
Ressources Humaines	rédacteur	B	1	1	0
Service Logistique Administratif et Financier			7	6	2
Accueil	adjoint administratif	C	2	2	1
Secrétariat	adjoint administratif	C	2	1	1
Comptabilité	rédacteur	B	1	1	0
	adjoint administratif	C	2	2	0
Services opérationnels			23	21	0
Service Accompagnement Individualisé			9	7	0
Encadrement	cadre socio-éducatif	A	1	1	0
Accompagnement au logement, des p. âgées et handicapées	assistant socio-éducatif	B	7	5	0
Intervenant Social en Commissariat	assistant socio-éducatif	B	1	1	0
Service Animation Actions Collectives			8	8	0
Encadrement	cadre socio-éducatif	A	1	1	0
Animation et actions collectives	assistant socio-éducatif	B	1	1	0
	moniteur socio-éducatif	B	2	2	0
	adjoint socio-éducatif	C	1	1	0
	ACDP Grille 2	C	1	1	0
Secrétariat	adjoint administratif	C	1	1	0
Animation des jardins familiaux	ACDP Grille 2	C	1	1	0
Service Famille Coéducation			6	6	0
Encadrement	cadre socio-éducatif	A	1	1	0
Maison de la famille et accompagnement des dispositifs	assistant socio-éducatif	B	4	4	0
	adjoint administratif	C	1	1	0
EFFECTIF REGLEMENTAIRE CCAS EN ETP			35	32	2

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23/03/1995

(2) Catégories : A,B,C,D

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2


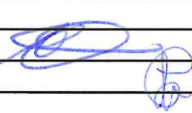
Nombre de membres en exercice 15
 Nombre de membres présents ... 8
 Nombre de suffrages exprimés ... 8
 VOTES : Pour ... 8
 Contre ... 0
 Abstentions ... 0

Date de convocation : 19/02/2026


Présenté par la Présidente,
A Nouméa, le
La Présidente,
Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session le 26 février 2026
A Nouméa, le 26/02/2026

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa

MEMBRES ELUS

Mme Chantal BOUYE	
Mme Jeanine BAJON	
M Alexandre MACHFU	
Mme Charlotte THAIAV	
Mme Muriel GERMAIN	
Mme Stéphanie PAIMA	
M. Jonas TAOFIFENUA	

MEMBRES DESIGNES

Mme Elisabeth GAU	
Mme Jocelyne CHENE	
Mme Françoise SEGU	
M. Michel BOULANGER	
Mme Jeannette WALEY	
Mme Emmanuel HEAF	
M. Alberto DOS SANTO	

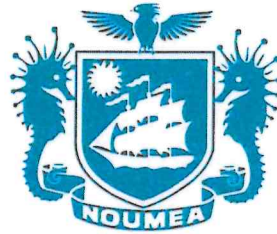
Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission à la subdivision administrative de
 A Nouméa, le **26 FEV. 2026**

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant :

Pour la Présidente et par déléguée
 la Vice-Présidente


Chantal BOUYE





VILLE DE NOUMEA

GG-VA/LT-CCAS-DE-00029
PO 571

N° 2018/26

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : Modalités d'amortissement des biens
du patrimoine du CCAS de la Ville de Nouméa

PJ : 1 projet de délibération

La délibération modifiée 98/30 du 30 décembre 1998 fixe les modalités d'amortissement des biens du patrimoine du CCAS.

La durée est fixée à 20 ans pour l'amortissement des coffres-forts. Or, le logiciel dédié aux amortissements « IMMONET » est paramétré pour une durée d'amortissement de 10 ans.

Aussi, convient-il d'harmoniser ces durées en réduisant celle des coffres-forts à 10 ans par l'adoption d'une délibération.

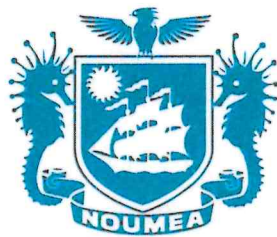
Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 21 NOV. 2018

Pour la **PRÉSIDENTE** Délégation,
la Vice-Présidente


Chantal BOUYE





VILLE DE NOUMEA

GG-VL/LT-CCAS-DE-00029
PO 571**DELIBERATION N°2018/27****MODIFIANT LA DELIBERATION MODIFIEE 98/33 DU 30 DECEMBRE 1998
FIXANT LES MODALITES D'AMORTISSEMENT DES BIENS DU PATRIMOINE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa, réuni en séance le 21 novembre 2018,

VU la Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la Loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2011/696 du 22 juin 2011 modifiant la délibération du conseil municipal n° 91/160 du 9 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Nouméa n° 98/33 du 30 décembre 1998 fixant les modalités d'amortissement des biens du patrimoine du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Nouméa n°2010/26 du 7 septembre 2010 modifiant la délibération n°98/33 du 30 décembre 1998 fixant les modalités d'amortissement des biens du patrimoine du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Nouméa n° 2012/09 du 17 juillet 2012 modifiant la délibération modifiée n°98/33 du 30 décembre 1998 fixant les modalités d'amortissement des biens du patrimoine du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Nouméa n° 2015/20 du 15 septembre 2015 modifiant la délibération modifiée n°98/33 du 30 décembre 1998 fixant les modalités d'amortissement des biens du patrimoine du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/26 du 21 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :**ARTICLE 1^{er} (modifié) /****AU LIEU DE :**

Les durées d'amortissement des immobilisations du patrimoine du Centre Communal d'Action Sociale sont fixées comme suit :

.../...

ARTICLE 2 (inchangé) /

Le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an, est fixé à 100 000 F CFP.

ARTICLE 3 (inchangé) /

Le régime des provisions semi-budgétaires est applicable au Centre Communal d'Action Social de la Ville de Nouméa.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE 5 /

La Présidente du C.C.A.S. est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE, 2 ; NOV. 2018
 POUR EXTRAIT CONFORME
 NOUMEA, 2 ; NOV. 2018

Pour la Présidente et par Délégation,

LA PRESIDENTE


 Chantal BOUYE

**Destinataires :**

Subd. Admin. Sud	1
TPS	1
CCAS *	3

* Affichage 1/ registre 1/ dossier 1



Ville de
NOUMÉA

ÉTAT DES RESTES À RÉALISER EN DÉPENSES [BUDGET 01] Dépenses d'Investissement 2025 à reporter sur l'Exercice 2026

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
21	2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATÉRIEL DE TRANSPORT	020	2 895 000
21	2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	020	568 479
TOTAL DU CHAPITRE 21 :				3 463 479 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À REPORTER SUR 2026 : 3 463 479 F CFP

Nouméa, le 31/12/2025
La Présidente

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente



Chantal DOUYE
Chantal DOUYE



ÉTAT DÉTAILLÉ DES RESTES À RÉALISER EN DÉPENSES (BUDGET 01) Dépenses d'Investissement 2025 à reporter sur l'Exercice 2026

Chapitre 21		Montant des Restes A Réaliser :		3 463 479
Chapitre	Compte	Libellé du Compte	Total	
21	2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATÉRIEL DE TRANSPORT	2 895 000	
N° Engagement	Objet et Créancier de l'engagement		NFA	Montant
F000611-1	PEUGEOT RIFTER MV ACTIVE 1.6 HDI 90CV MENARD AUTOMOBILES SA		020	2 895 000
Chapitre	Compte	Libellé du Compte	Total	
21	2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATI	568 479	
N° Engagement	Objet et Créancier de l'engagement		NFA	Montant
F000609-1	KYOCERA TASKALFA 3554CI MFC A3 ABI SARL		020	530 950
F000617-1	FAUTEUIL COLLABORATEUR FLASH OFFICE PLUS SARL		020	37 529